

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1907-08

(Ouverture : 15 Octobre 1907 ; (clôture : 22 Mars 1908)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1907

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1907-08

(Ouverture : 15 Octobre 1907 ; Clôture : 22 Mars 1908)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1907

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1907-1908

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. GAUTIER, Doyen.

Le semestre d'hiver s'ouvrira le 15 Octobre 1907.

Les cours commenceront le Vendredi 25 Octobre et se termineront le 22 Mars 1908.

Les dix premiers jours de ce semestre seront consacrés aux examens.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1906-1907, est composé de :

MM. Bernard BOUVIER, *Recteur* ;
Robert CHODAT, *Vice-Recteur* ;
Hector CRISTIANI, *Secrétaire* ;

et de

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres et des
Sciences sociales ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

M. C. CAILLER, prof. ord.		Salle
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.		33.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.	
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.		33.
<i>Conférences d'analyse.</i> [Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.]	2 h.	59.
M. H. FEHR, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures et jeudi, à 9 heures.		33.
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.	
Samedi, à 10 heures.		33.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		33.
<i>Séminaire de géométrie supérieure.</i>	2 h.	
Mardi, de 4 à 6 heures.		33.
MM. CAILLER et FEHR.		
<i>Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	
Lundi, de 2 à 4 heures.		

<i>Exercices pratiques de mécanique.</i>	2 h.	Salle
Mardi, de 2 à 4 heures.		
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.		
M. R. GAUTIER, prof. ord.		
<i>Astronomie générale.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 10 heures.	33.	
<i>Climatologie.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.	
M. C.-E. GUYE, prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	34.	
<i>Conférences d'électricité appliquée.</i> [Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.]		
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
M. Amé PICTET, prof. ord.		
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie inorganique et organique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.		
<i>Chimie théorique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Exercices pratiques de chimie physique.</i> — Une après-midi par semaine.		
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie technique et de chimie théorique.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		

		Salle
M. L. DUPARC, prof. ord.		
<i>Chimie analytique quantitative.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Minéralogie et pétrographie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 4 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Exercices de minéralogie.</i>	2 h.	
<i>Description des minéraux et pétrographie.</i>	2 h.	
<i>Laboratoire de minéralogie</i> (recherches). — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Ecole de Chimie.
M. L. CHAVANNE, prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 10 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 3 heures.		Ecole de Chimie.
M. E. YUNG, prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		Aula.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i> — Tous les jours.		
<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours).	3 h.	
Lundi ou mardi, de 2 à 5 heures.		
M. M. BEDOT, prof. extr.		
<i>Zoologie générale</i> (Bionomie).	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		44.
M. R. CHODAT, prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — (Anatomie et physiologie. Systématique des Cryptogames).	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 5 h.		30 ou Aula.
<i>Ferments et chimie des végétaux.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, de 6 à 7 heures.		Institut de Botanique.

	Salle
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.	
<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours). Mercredi et samedi, de 2 à 5 heures.	3 h.
<i>Exercices pratiques de botanique appliqués à l'industrie.</i> — Tous les jours.	
M. A. LENDNER, prof. extr.	
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 8 heures.	Institut de Botanique.
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Géologie.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	30.
<i>Géologie de la Suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	30.
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	20.
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — (Chapitres choisis).	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	Aula.
<i>Laboratoire de psychologie expérimentale</i> , sous la direction de M. Ed. CLAPARÈDE.	
Répétitoire pratique et recherches spéciales.	52.
M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	30.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D ^r ès sc.	
<i>Le parasitisme animal.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	30.

	Salle
M. A. BABEL, D ^r ès sc.	
<i>Relations entre l'action physiologique et la structure chimique des corps.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	Petit Amphithéâtre, Ecole de Chimie.
M. A. BERNOUD, D ^r ès sc.	
<i>Biométrie.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	44.
M. E. BRINER, D ^r ès sc.	
<i>Application des mathématiques à la chimie : thermodynamique.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.
M. H. CANTONI, D ^r ès sc.	
<i>Analyse chimique par les méthodes gravimétriques.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie.
M. J. CARL, D ^r phil.	
<i>Introduction à la biologie expérimentale.</i>	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	30.
M. L. COLLET, D ^r ès sc.	
<i>La sédimentation actuelle : les dépôts terrigènes.</i>	1 h.
Jeudi, à 2 heures.	Laboratoire de Géologie.
<i>Compléments de géologie : Géophysique.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Laboratoire de Géologie.
M. G. DARIER, D ^r ès sc.	
<i>Chimie aromatique.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.
M. L. DEMOLIS, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie physique.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	Ecole de Chimie.
M. P. DENSO, D ^r phil.	
<i>La photographie scientifique.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	44.

M. E. DURAND, D ^r ès sc. <i>Chapitres choisis de chimie industrielle.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h. Ecole de Chimie.	
M. G. GAZARIAN, D ^r ès sc. <i>Calorimétrie pratique.</i> Samedi, à 2 heures.	1 h. Ecole de Chimie.	
M. R. KAISER, D ^r ès sc. <i>Chapitres choisis de chimie technique.</i> Mardi, à 5 heures.	1 h.	33.
M. Eug. KHOTINSKY, D ^r ès sc. <i>Compléments de chimie organique.</i> Jeudi, à 11 h.; samedi, à 4 heures.	2 h. Ecole de Chimie.	
M. Alf. MONNIER, D ^r ès sc. <i>Chimie agricole.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h. Ecole de Chimie.	
M. R. DE SAUSSURE, D ^r en philos. <i>Mécanique des fluides.</i> Mercredi, à 3 heures.	1 h.	33.
<i>Géométrie du mouvement.</i> Mercredi et vendredi, à 4 heures.	2 h.	33.
M. O. SCHEUER, D ^r ès sc. <i>Chimie industrielle.</i> Mercredi et samedi, à 11 heures.	2 h. Ecole de Chimie.	
M. A. SCHIDLOF, D ^r ès sc. <i>Théorie cinétique des gaz.</i> Lundi, à 6 heures.	1 h.	44.
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc. <i>Courants alternatifs.</i> Vendredi, à 5 heures.	1 h.	44.

Etablissements publics

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du Directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Le *Laboratoire municipal de Bactériologie et de Sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. L. Massol.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent en général dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications sur le choix et la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Le Doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des étudiants qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de la Faculté des Sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme de Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme ¹.

2^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux ².

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

¹ D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme de Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Algèbre et Géométrie ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Algèbre et Géométrie, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyses des denrées alimentaires, fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie (en vue de la chimie des denrées alimentaires), botanique (en vue de la chimie agricole).

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année ¹ ; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 19 mars 1888, que l'on se procure auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

¹ Les candidats qui préparent un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires ; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

E. C. = Ecole de Chimie.
 P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. B. = Laboratoire de Botanique.
 L. G. = Laboratoire de Géologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	C. Cailler C. Sarasin A. Lendner	33 30 L.B.	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler C. Sarasin	33 30	C. Cailler	33	C. Cailler C. Sarasin A. Lendner	33 30 L.B.	C. Cailler C. Sarasin	33 L.G.
9 à 10	H. Fehr Ph. Guye E. André	33 E.C.P.A. 30	C.-E. Guye Ph. Guye	34 E.C.P.A.	C.-E. Guye Ph. Guye	34 E.C.P.A.	H. Fehr	33	C.-E. Guye	34	C.-E. Guye	34
10 à 11	H. Fehr E. Yung L. Chavanne	33 E.C.P.A.	R. Gautier E. Yung L. Chavanne	33 E.C.P.A.	R. Gautier E. Yung	33	R. Gautier	33	R. Gautier E. Yung L. Chavanne	33 E.C.P.A.	H. Fehr E. Yung	33
11 à 12	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet O. Scheuer	E.C.G.A. E.C.P.A.	C. Sarasin E. Khotinsky	30 E.C.	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet O. Scheuer	E.C.G.A. E.C.P.A.
2 à 3	C. Cailler	33	C. Cailler	33			L. Collet	L.G.			G. Gazarian	E.C.P.A.
3 à 4	C. Cailler	33	C. Cailler	33	L. Chavanne R. de Saussure	E.C.P.A. 33					L. Chavanne	E.C.P.A.
4 à 5	H. Fehr L. Duparc	33 E.C.P.A.	H. Fehr L. Duparc	33 E.C.P.A.	M. Bedot R. de Saussure	44 33			L. Duparc R. de Saussure	E.C.P.A. 33	E. Khotinsky	E.C.
5 à 6	R. Chodat E. Durand	E.C.P.A.	H. Fehr R. Chodat R. Kaiser	33 E.C.P.A.	H. Fehr R. Chodat E. Briner	33 E.C.P.A.	L. Massol A. Monnier	30 E.C.P.A.	R. Chodat G. Darier E. Steinmann	E.C.P.A. E.C. 44	R. Chodat E. Briner	E.C.P.A.
6 à 7	L. Duparc	E.C.P.A.	R. Chodat	L.B.	H. Fehr H. Cantoni L. Collet	33 E.C.P.A. L. G.	J. Carl	30	R. Chodat L. Duparc	L.B. E.C.P.A.	L. Duparc	E.C.P.A.

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, Doyen.

	Salle
M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>L'Orateur.</i> — Tibulle : <i>Élégies</i> , livre I ^{er} .	4 h.
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 8 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie pendant les dernières années de la République.	2 h.
Mardi, à 3 et à 4 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Le Bouddhisme.	2 h.
Vendredi, à 9 heures, et samedi, à 3 heures.	46.
M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Hérodote : livre II. — Pindare et Bacchylide : Œuvres choisies.	4 h.
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire littéraire.</i> — Les historiens grecs du V ^{me} et du IV ^{me} siècle.	2 h.
Mardi et jeudi, à 9 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Le livre dans l'antiquité. — Déchiffrement de textes.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	58.

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie de Ronsard à Malherbe.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> (Voir p. 21).	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.
M. X.	
<i>Histoire de la langue française.</i>	2 h.
	47.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 h.
	47.
M. Ernest MURET, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Le verbe.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Littérature française du moyen âge.</i> — L'épopée et le roman.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence</i> (provençal). — Explication d'anciens textes du midi de la France, d'après le <i>Manualetto provenzale</i> de V. Crescini (2 ^{me} éd., 1905).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Conférence</i> (espagnol). — Explication du <i>Poema del Cid</i> (éd. Menéndez Pidal; Madrid, 1900).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
M. Emile REDARD, prof. ord.	
<i>Les littératures anglaise et allemande pendant la première moitié du XIX^{me} siècle.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.

<i>Conférence</i> (anglais). — Explication du <i>In Memoriam</i> , de Tennyson, et du drame <i>Prometheus Unbound</i> , de Shelley.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence</i> (allemand). — Explication du drame : <i>König Ottokars Glück und Ende</i> , de Fr. Grillparzer, et de <i>Die Nordsee</i> , de H. Heine.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Sanscrit.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Grammaire historique du grec et du latin.</i>	3 h.
Lundi, à 11 heures; mardi et jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne</i> (voir p. 21).	1 h.
Mardi, à 8 heures.	57.
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Histoire de la philosophie du moyen âge et de la philosophie française.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.
<i>Exercices philosophiques.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 2 heures.	47.
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Logique.	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 h., et vendredi, à 11 heures.	46 et 57
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Les principaux systèmes modernes.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	45.
— L'éducation et l'enseignement chez les Anglo-Saxons et dans les pays de langue française.	
OEuvres d'éducation sociale.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	

	Salle
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Littérature française.</i> — Le XVIII ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe au temps de Calvin.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — L'Etat féodal. La monarchie capétienne. Les communes. La représentation nationale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Diplômes latins du IX ^e au XIII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'Empire romain : période de la dyarchie.	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. Epigraphie. Travaux de séminaire.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe à l'époque du Directoire et du Consulat.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — (Voir p. 21).	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.

	Salle
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire de Genève.	2 h.
Vendredi, à 4 et à 5 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Samedi, à 4 et à 5 heures.	47.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — (Voir le programme de la Faculté de Droit).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.	
<i>Archéologie classique</i> depuis les origines jusqu'au V ^e siècle.	2 h.
Mercredi et samedi, à 5 heures.	46.
M. William ROSIER, prof. ord. [M. Emile CHAIX, suppléant].	
<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — Le milieu physique et le milieu humain. Distribution, densité et accroissement de la population. Races, peuples et nationalités de l'Europe.	2 h.
Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 5 heures.	46.
— Les phénomènes géophysiques qui ont le plus d'influence sur l'humanité.	1 h.
Samedi, à 6 heures.	46.
<i>Conférence de géographie économique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques.</i> — La politique des Hébreux ; celle du Christ ; la politique pontificale et ses adversaires jusqu'à la réforme du XVI ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	46.
<i>Sociologie théorique.</i> — Les continuateurs de l'œuvre d'Auguste Comte et les ouvriers indépendants (Herbert Spencer, etc.).	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
<i>Economie sociale, soit Sociologie appliquée.</i> — Exode rural et croissance des villes. Le mouvement	

de la population. La colonisation. Le féminisme. L'éducation sociale.	2 h.	45 et 57
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	2 h.	47.
<i>Conférences.</i>		
Lundi et samedi, à 6 heures.		
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.	2 h.	30.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	1 h.	46.
<i>Conférence.</i>		
Mardi, à 6 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — Le sol et le sous-sol et leurs principaux modes d'exploitation et d'appropriation.	2 h.	46.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	1 h.	46.
<i>Conférence.</i>		
Mercredi, à 6 heures.		
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX ^e siècle. (Questions choisies).	3 h.	57.
Mardi, à 4 heures, mercredi et jeudi, à 11 heures.	1 h.	47.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>		
Lundi, à 6 heures.		
M. Paul MORIAUD, prof. ord.		
<i>Législation civile comparée.</i> — Histoire externe du droit comparé (Italie, France, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre, etc.).	1 h.	49.
Mardi, à 8 heures.		
M. Léon WINIARSKI, prof. extr.		
<i>Statistique.</i>	2 h.	55.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	1 h.	55.
<i>Conférence de statistique.</i>		
Samedi, à 9 heures.		
M. Edouard MONTET, prof. ord.		
<i>Langue et littérature arabes.</i> (Voyez le programme des cours de la Faculté de Théologie).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Maurice BAUD.		
<i>Esthétique.</i> — I. Les éléments de l'œuvre d'art. — II. L'idéal classique. — III. L'art chrétien.		
Lundi, à 4 heures.		46.
M. Arthur DE CLAPARÈDE, D ^r en droit.		
<i>Géographie politique, économique et sociale.</i> — Du rôle social de la colonisation. — L'expansion européenne. — Puissances coloniales et domaines coloniaux. — Régimes divers. — Etudes de quelques types particuliers. — L'impérialisme.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 2 heures.		47.
M. Henri COURVOISIER, lic. ès lettres.		
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Illiade.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		46.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Pro Roscio Amerino.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		47.
M. Alexis FRANÇOIS, D ^r d'Université.		
<i>Phonétique et prononciation de français moderne. Essai d'application combinée des méthodes descriptive, géographique et historique.</i>	1 h.	
Vendredi, à 3 heures.		46.
M. Fr. GRANDJEAN, lic. ès lettres.		
<i>Répertoire des systèmes philosophiques avec explication des termes spéciaux.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		47.
M. Otto KARMIN, D ^r en philos.		
<i>Conférence préparatoire au Séminaire de sciences sociales.</i> — <i>Interprétation de sociologues allemands.</i> — Ludwig Gumplowicz, <i>Sociologie und Politik</i> (Leipzig, 1892).	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		47.

M. André DE MADAY, D ^r ès sc. polit. <i>Sociologie théorique.</i> — Le matérialisme historique (Marx, Engels et Pikler). Mardi, à 2 heures.	1 h. 45.
M. Camille MARTIN, D ^r en phil. <i>Archéologie du moyen âge.</i> I. Architecture religieuse. Mardi et samedi, à 10 heures.	2 h. 46.
M. Georges NICOLE, lic. ès lettres. <i>Histoire de la peinture antique.</i> Mardi, à 3 heures.	1 h. 46.
M. F.-F. ROGET. <i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeariens. Lundi et mercredi, à 2 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style. Vendredi et samedi, à 2 heures.	2 h. 46 et 57.
M. A. SECHEHAYE, D ^r en philos. <i>La langue française au XVI^e siècle</i> (morphologie). Mercredi, à 6 heures.	17.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — [Voir p. 21].	
M. Georges THUDICHUM. <i>Prononciation et diction françaises.</i> Mardi et vendredi, à 4 heures.	2 h. 28.
M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres. <i>Histoire de l'art.</i> — Rapports artistiques entre l'Italie et l'Allemagne, du XV ^e au XVIII ^e siècle. Lundi, à 3 heures, et samedi, à 4 heures.	2 h. 45 et 46.
<i>Conférence d'histoire de l'art.</i> — Travaux écrits ou oraux de critique.	1 h.
M. Emile WILMOT, lic. ès sciences soc. Lecture et commentaire du <i>Contrat social</i> de Rousseau. Jeudi, à 8 heures.	1 h. 47.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard BOUVIER, prof. ord. <i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i> Lundi, à 6 heures.	1 h. 57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h. 57.
M. Charles SEITZ, prof. ord. <i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle.</i> Vendredi, à 4 heures.	1 h. 57.
M. F. DE SAUSSURE, prof. ord. <i>Phonologie.</i> — La versification française; étude de ses lois, du XVI ^e siècle à nos jours. Mardi, à 8 heures.	1 h. 57.
M. Albert SECHEHAYE, privat-docent. <i>Eléments de la grammaire historique du français.</i> Samedi, à 4 heures.	1 h. 57.
M. Louis ZBINDEN, privat-docent. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des métho- des actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. Mardi, à 4 heures.	1 h. 57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élo- cution et de composition, faites par les mem- bres du Séminaire. Mercredi, à 3 et 4 heures.	2 h. E. A ¹ .

¹ E.A. Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Ch. BALLY, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur l'explication d'auteurs français).	1 h.	46.
Jeudi, à 11 heures.		
<i>Traduction de textes allemands.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 3 heures.		
M. Alfred DUFOUR, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.	57.
Vendredi, à 3 heures.		
M. Emile CHAIX, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).	1 h.	57.
Lundi, à 4 heures.		
M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.		
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 5 heures.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 3 heures.		
M. Georges THUDICHUM, privat-docent.		
<i>Phonétique.</i>	2 h.	
I. Etude pratique des sons du français.		
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.		28.
Mardi et vendredi, à 5 heures.		
M. Alfred JUVET, Dr en philos.		
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.		
Explication d'auteurs français modernes.	1 h.	47.
Samedi, à 5 heures.		
Ceux des membres (<i>réguliers</i> ou <i>libres</i>) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.		

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 10 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et

aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1907 du 17 juillet au 30 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Oltramare	45	P. Oltramare P. Moriaud	45 49			E. Wilmot	47	P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
9 à 10	J. Nicole E. Muret L. Wuarin	45 46 57	J. Nicole F. de Saussure (S.F.) L. Wuarin E. Muret	45 57 45 46	J. Nicole E. Muret F. De Crue	45 46 57	J. Nicole E. Muret E. Redard	45 47 46	J. Nicole P. Oltramare L. Wuarin	45 46 45	J. Nicole L. Winiarsky L. Wuarin	45 55 47
10 à 11	P. Duproix L. Winiarsky	45 55	J. Nicole E. Muret F. de Saussure Ch. Seitz C. Martin	58 47 47 45 46	Ch. Seitz F. De Crue L. Winiarsky	46 57 55	E. Muret Ch. Seitz F. de Saussure	46 45 47	P. Duproix F. de Saussure E. Milhaud	45 57 30	Ch. Seitz E. Milhaud C. Martin	45 30 46
11 à 12	P. Duproix Ch. Seitz Ch. Borgeaud F. de Saussure	45 46 49 47	P. Duproix F. de Saussure Ch. Borgeaud Ch. Seitz	45 46 49 47	P. Duproix F. de Saussure Ch. Seitz E. de Girard	45 46 47 57	E. de Girard E. Redard Ch. Bally S.F.	57 45 46	P. Duproix A. Naville E. Milhaud F. de Saussure F. De Crue	45 57 46 17 58	P. Duproix E. Milhaud	45 46
2 à 3	Bern. Bouvier A. de Claparède F.-F. Roget A. Séchehaye S.F.	45 17 46 57	A. de Maday	45	Bern. Bouvier A. de Claparède F.-F. Roget	45 17 46			Bern. Bouvier F.-F. Roget J.-J. Gourd	45 46 47	J.-J. Gourd F.-F. Roget	47 17

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
3 à 4	A. Naville H. Vulliétty E. Redard Ch. Bally (S.F.)	46 45 45 57	P. Oltramare F. De Crue H. Mercier S. F. G. Nicole A. Sechehaye	47 45 57 46 49	A. Naville L. Zbinden (S.F.) E. Redard	46 E.A. 45.			F. De Crue A. Dufour S.F. A. François	45 55 46	P. Oltramare H. Vulliétty A. Sechehaye S.F.	46 45 57
4 à 5	J.-J. Gourd M. Baud Em. Chaix	45 46 57	P. Oltramare E. de Girard G. Thudichum	47 57 28	J.-J. Gourd L. Zbinden S. F. E.A.	45			J.-J. Gourd Ch. Borgeaud L. Zbinden S.F. G. Thudichum	45 49 46 28	J.-J. Gourd Ch. Borgeaud	45 49
5 à 6	Ch. Seitz S.F. L. Wuarin H. Courvoisier F. Grandjean	57 45 46 47	Bern. Bouvier E. Chaix G. Thudichum S. F.	47 46 28	L. Wuarin E. Naville H. Mercier	46 46 57			Bern. Bouvier Ch. Borgeaud Em. Chaix G. Thudichum S. F.	47 49 46 28	Ch. Borgeaud E. Naville H. Mercier S.F. A. Juvet O. Karmin	49 46 57 47 17
6 à 7	B. Bouvier S.F. E. de Girard L. Wuarin H. Courvoisier	57 47 47 46	Bern. Bouvier E. Milhaud	47 46	B. Bouvier S.F. E. Milhaud L. Wuarin A. Sechehaye	57 46 49 17			Bern. Bouvier E. Chaix H. Vulliétty	47 57 45	E. Chaix	46

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur LOUIS REHFOUS, Doyen.

- M. Ferdinand GENTET, prof. ord. Salle
- Droit international public.* — I. Introduction au droit des gens. Les Etats. — II. Droit diplomatique. Litiges internationaux. — III. Droit de la guerre. 3 h. 48.
- Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.
- M. Alfred MARTIN, prof. ord.
- Droit civil français.* — I. Distinction des biens. Propriété, usufruit, servitude (code civil, livre II). — II. Successions, donations, testaments (code civil, livre III). — Références au projet du Code civil suisse. 5 h. 48.
- Mardi à samedi, à 9 heures.
- Droit privé fédéral.* — Etude de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. 2 h. 48.
- Lundi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures.
- M. Alfred GAUTIER, prof. ord.
- Droit pénal.* — Introduction philosophique et historique. — 1° Nature et limites du droit de punir. — Les théories pénales. — 2° Histoire du droit pénal. — 1^{re} partie. Partie générale. — 1° La loi pénale, sa nature, ses espèces. Cercle d'action dans le temps et l'espace. 2° L'infraction. Ses éléments, ses espèces, ses degrés. — 3° Le délinquant, l'imputabilité ; les causes qui la suppriment ou la restreignent. La culpabilité ; les causes qui la suppriment, l'atténuent ou l'augmentent. Pluralité d'agents (participation).

- 4° La peine. Ses formes diverses. Causes qui la font cesser. 5 h. 48.
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 8 h.
- M. Louis REHFOUS, prof. ord.
- Droit commercial.* — Cours général. Histoire et sources. — Les commerçants ; auxiliaires des commerçants. — Opérations commerciales ; règles générales ; contrats divers (vente, y compris les opérations de bourse, mandat, commission, transport, etc., etc.). — Sociétés. — Droit de change. 5 h. 48.
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 10 h.
- Droit civil français.* — Droit des personnes et droit de famille (Code civil, livre I). — Références au projet de Code civil suisse. 3 h. 48.
- Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.
- Code civil allemand.* — Droit de famille (B. G. B. IV). 2 h. 50.
- Lundi et mercredi à 9 heures.
- M. Charles BORGEAUD, prof. ord.
- Droit constitutionnel comparé.*
- Constitutions des démocraties étrangères. 2 h. 49.
- Lundi et mardi, à 11 heures.
- M. Paul MORIAUD, prof. ord.
- Système du droit privé romain.*
- I. Personnes et famille 2 h. 49.
- Jeudi et vendredi, à 8 heures.
- III. Obligations. 4 h. 49.
- Mardi, à 10 h., mercredi, à 10 et 11 h., jeudi à 10 h.
- Exégèse du Corpus juris.* — Textes sur les obligations. 1 h. 50.
- Mardi, à 5 heures.
- Conférence de droit romain.* — Discussion de cas pratiques (pour les étudiants de 2^e et 3^e année). 1 h. 47.
- Vendredi, à 10 heures.
- Législation civile comparée.* — Histoire externe du

	Salle
droit comparé : Italie, France, Allemagne, Suisse, Autriche-Hongrie, Espagne, etc.	1 h.
Mardi, à 8 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — Successions (B. G. B. V).	3 h.
Mardi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	17.
M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.
<i>Les accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue judiciaire.
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Economie politique. Cours général.</i> — La production et la circulation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — Le sol et le sous-sol et leurs principaux modes d'exploitation et d'appropriation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
Sachenrecht. Erbrecht [en allemand].	4 h.
Mardi et jeudi, à 11 h., vendredi, à 10 et 11 h.	44.
<i>Code civil allemand.</i> — Allgemeiner Theil [en allemand].	3 h.
Mardi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	44.
Sachenrecht [en allemand].	4 h.
Mardi, à 10 h.; mercredi, à 9 et 10 h.; jeudi, à 10 h.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten</i> [en allemand].	2 h.
Mercredi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	44.
M. Eugène BOREL, prof. ord.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures; samedi, à 8 et à 9 heures.	49.

	Salle
<i>Droit public fédéral suisse.</i>	
Introduction historique. — La Confédération comme Etat et état fédératif. — Tâches et compétence fédérales.	4 h.
Lundi, de 4 à 6 h.; samedi, de 4 à 6 heures.	48.
M. Hugo DE CLAPARÈDE, prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (I ^{re} partie. Droit public. Sources).	2 h.
Lundi à 9 h., mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Grundzüge des deutschen Privatrechts</i> [en allemand].	4 h.
Lundi, de 2 à 4 h.; samedi, de 2 à 4 h.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — Recht der Schuldverhältnisse (B. G. B. II) [en allemand].	5 h.
Lundi, à 10 et 11 heures; mardi, à 2 heures; samedi, à 9 et 10 heures.	17.
M. Joseph PARTSCH, prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Exégèse des Pundectes</i> [en allemand].	2 h.
MM. Paul MORIAUD, prof. ord. et PARTSCH, prof. extr.	
<i>Séminaire de droit romain.</i> — Questions diverses. — Etude combinée du corpus juris et des autres sources (textes littéraires, papyrus, etc.)	1 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures, tous les quinze jours.	50.
M. Emile SPIRA, prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand</i> [en allemand].	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	44.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Edmond PITTARD, D ^r en droit. <i>Droit maritime international.</i> 1 ^{re} partie : en temps de paix.	4 h.
M. Albert CALEB, D ^r en droit. <i>Répétitoire de droit civil bulgare.</i> Vendredi, à 3 heures.	48.
<i>Répétitoire de droit commercial bulgare.</i> Mardi, à 3 heures.	48.
M. F. DE RABOURS, lic. en droit. <i>L'éloquence judiciaire</i> (de Jules Favre à Waldeck-Rousseau). Vendredi, à 4 heures.	48.
M. P. L. LADAME, D ^r en méd. <i>Anthropologie criminelle et psychiatrie médico-légale.</i> Lundi, à 6 heures. [Voir programme Faculté de Médecine].	49.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

- 1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public (semestre d'été). — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été).

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (système). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Droit commercial (semestre d'été). — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée (semestre d'été)². — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été.) — Droit international public.

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international public; droit international privé. — Pandectes, partie générale (hiver). — Droit privé fédéral et droit public fédéral (pour les étudiants suisses).

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les dix heures). — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit international public.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1^o le cours de *Logique* ;
2^o les cours de *Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général obligatoire*).

² Pour ceux qui n'ont pas suivi le cours d'été en première année.

FACULTÉ DE DROIT

M. J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	Borel Gautier	49 48	Moriaud Gautier	49 48	de Claparède Gautier	49 48	Moriaud Gautier	49 48	Moriaud Gautier	49 48	Borel Martin	49 48
9	de Claparède Martin Rehfous	49 48 50	Partsch Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	Partsch Martin Meumann Rehfous	49 48 44 50	Partsch Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	Partsch Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	Borel Martin de Claparède	49 48 17
10	Mégevand Rehfous de Claparède	M. J. 48 17	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 44	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 44	Moriaud Rehfous Meumann	49 48 44	Milhaud Moriaud Meumann	30 47 44	Milhaud Rehfous de Claparède Mégevand M. J.	30 48 17 M. J.
11	Borgeaud Gentet de Claparède	49 48 17	Borgeaud Gentet Meumann Spira	49 48 44 44	Moriaud Gentet Spira	49 48 44			Milhaud Rehfous Meumann Spira	46 48 44 44	Milhaud Rehfous Spira	46 48 44
2	de Claparède	49	de Claparède	17	Meumann	44					de Claparède	49
3	de Claparède	49	Caleb	48	Meumann	44			Caleb	48	de Claparède	49
4	Borel	48							de Rabours	48	Borel	48
5	Borel	48	Moriaud	50	Moriaud et Partsch	50					Borel	48
6	Ladame	49	Milhaud	46	Moriaud et Partsch Milhaud	50 46						

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur E. MONTET, Doyen.

Salle

M. A. CHANTRE, prof. ord.

*Histoire du christianisme et de l'Eglise pendant le
moyen-âge.*

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures.

28.

M. E. MONTET, prof. ord.

*Exégèse de l'Ancien Testament. — Choix de textes
des Petits Prophètes.*

2 h.

Lundi et mercredi, à 8 heures.

28.

Archéologie biblique.

2 h.

Mardi et vendredi, à 8 heures.

28.

Hébreu. — Grammaire. Interprétation de l'Exode.

2 h.

Lundi et mercredi, à 9 heures.

29.

Séminaire d'hébreu.

2 h.

Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.

29.

Histoire d'Israël.

1 h.

Mardi, à 10 heures.

29.

Lectures théologiques en langue allemande.

Division supérieure.

2 h.

Lundi et vendredi, à 11 heures.

28.

Division inférieure.

2 h.

Lundi et mercredi, à 10 heures.

29.

Langue arabe.

Cours inférieur.

1 h.

Mercredi, à 4 heures.

29.

Cours supérieur. Interprétation du Coran.

1 h.

Lundi, à 4 heures.

29.

<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.	Salle 29.
Lundi et mercredi, à 5 heures.		
M. E. MARTIN, prof. ord.		
<i>Exégèse du Nouveau Testament.</i> — Les Evangiles synoptiques.	4 h.	28.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — L'Épître aux Hébreux.	1 h.	28.
Mardi, à 9 heures.		
<i>Introduction à l'étude de la Théologie protestante.</i>	1 h.	29.
Lundi, à 11 heures.		
M. H. BALAVOINE, prof. ord.		
<i>La morale chrétienne dans les écrits pauliniens.</i>	1 h.	28.
Samedi, à 8 heures.		
<i>Le fait moral : études, positions.</i>	2 h.	28.
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
<i>Diction.</i>	1 h.	28.
Samedi, à 10 heures.		
M. M. DORET, prof. ord.		
<i>Histoire générale des missions évangéliques.</i>	2 h.	28.
Lundi et mercredi, à 2 heures.		
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.	28.
Vendredi, à 2 heures.		
M. G. FULLIQUET, prof. ord.		
<i>Dogmatique.</i> — 1 ^{re} partie : la personne et l'œuvre de Jésus-Christ.	3 h.	28.
Lundi, mardi et mercredi, à 3 heures.		
<i>Séminaire de christianisme social.</i>	2 h.	28.
Mardi, de 5 à 7 heures.		

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

		Salle
M. J. NICOLE, prof. ord.		
<i>Les Actes des Apôtres.</i>	2 h.	29.
Mercredi et samedi, à 11 heures.		
M. P. OLTRAMARE, prof. ord.		
<i>Patristique latine.</i>	1 h.	55.
Mardi, à 9 heures.		
M. H. ROEHRICH, pasteur.		
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.	29.
Vendredi, à 2 heures.		
M. G. HOCHREUTNER, D ^r ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	28.
Mercredi, à 6 heures.		

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes ¹.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28	H. Balavoine	28
9	Ern. Martin E. Montet	28 29	Ern. Martin P. Oltramare	28 55	Ern. Martin E. Montet	28 29		Ern. Martin	28	Ern. Martin	28
10	A. Chantre E. Montet	28 29	A. Chantre E. Montet	28 29	A. Chantre E. Montet	28 29		A. Chantre E. Montet	28 29	H. Balavoine	28
11	E. Montet Ern. Martin	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine J. Nicole	28 29		E. Montet	28	J. Nicole	29
2	M. Doret	28			M. Doret	28		M. Doret H. Rœbrich	28 29		
3	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28					
4	E. Montet	29			E. Montet	29					
5	E. Montet	29	G. Fulliquet	28	E. Montet	29					
6			G. Fulliquet	28	G. Hochreutiner	28					

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Sigismond LASKOWSKI, Doyen.

M. le Dr S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie humaine. — Les organes des sens. — Appareils de la digestion et de la respiration. — Organes génito-urinaires. 6 h.
Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd.¹.

Exercices pratiques de dissection (tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir) avec conférences pratiques d'anatomie normale. 6 h.
Tous les jours, à 11 heures. Ec. Méd.

M. le Dr A. ETERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie. 3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 1^{re} partie. 3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale et pathologique. 1^{re} partie. 2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie. — Tous les jours, à 2 heures, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.
(Ont lieu pendant le semestre d'été).

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr J.-L. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
Lundi, mardi, vendredi, samedi, à 4 heures; mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire. 3 h. ¹/₂

Lundi, de 10 à 12 h., et jeudi, de 1 ¹/₂ à 3 h. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr M. ASKANAZY, prof. ord.

Pathologie générale. 4 h.

Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Inst. path.¹

Cours d'autopsie et de démonstrations pathologiques. 4 h.

Lundi et mercredi, à 2 h., et samedi, de 2 à 4 h. Inst. path.

Exercices d'autopsie par groupes d'élèves et sur convocation. Inst. path.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr L. BARD, prof. ord.

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant.²

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.

Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices pratiques d'auscultation (avec le concours des médecins adjoints). 2 h.

Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

Exercices pratiques d'appareils et de laboratoire (avec le concours du chef de laboratoire). 2 h.

Vendredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

M. le Dr C. GIRARD, prof. ord.

Clinique chirurgicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, de 9 h. à 10 h. ¹/₂, sauf le samedi. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

<i>Exercices pratiques d'exploration chirurgicale</i> [avec le concours du chef de clinique].	4 h.
Samedi, à 2 heures.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques de chirurgie courante</i> [avec le concours du chef de clinique].	4 h.
Jeudi, à 2 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr O. BEUTNER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, 7 ¹ / ₂ heures.	Maternité.
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Jeudi, à 7 h. ¹ / ₄ .	Maternité.
<i>Cours théorique d'accouchement.</i>	2 h.
Samedi, à 7 h. ¹ / ₄ .	Maternité.
M. le Dr A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies du sang. Maladies du système digestif du foie et des reins.	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 5 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Pathologie chirurgicale générale.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 6 heures.	Ec. Méd.
<i>Pathologie chirurgicale spéciale.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 6 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique et matière médicale.</i> — Antiseptiques.	
— Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire.	
— Diurétiques. Emménagogues.	4 h.
Lundi, mardi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.

M. le Dr H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Hygiène.</i> — Hygiène publique et privée.	2 h.
Lundi, à 5 heures, et vendredi, à 4 heures.	Ec. Méd.
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Lab. d'hyg.
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i>	
Tous les jours, de 8 h. du mat. à 6 h. du soir.	Lab. d'hyg.
<i>Recherches spéciales d'hygiène.</i>	
Tous les jours, de 8 h. du mat. à 6 h. du soir.	Lab. d'hyg.
M. le Dr L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale du Code pénal et du Code civil.</i> —	
Cours théorique.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud ¹ .
<i>Travaux pratiques de médecine légale et autopsies médico-légales,</i> par les élèves, selon matériel. —	
Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Morgue jud.
<i>Recherches spéciales de médecine légale.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le Dr R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Clinique psychiatrique.	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al ² .
M. le Dr A. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
M. le Dr H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
(A lieu en été seulement).	

¹ Morgue judiciaire.

² Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le D ^r G. HALTENHOFF, prof. ord.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Policlinique.
<i>Ophtalmologie pratique.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	Policlinique.
M. le D ^r R. DE SEIGNEUX, prof. extr.	
<i>Policlinique gynécologique et obstétricale.</i>	2 h.
	Policlinique.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D ^r AUDEOUD.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	Policlinique.
M. le D ^r J. BASTIAN.	
<i>L'examen en obstétrique et en gynécologie. Théorie et pratique.</i>	2 h.
	Maternité.
M. F. BATTELLI.	
<i>Physiologie des organes des sens.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Ec. Méd.
M. le D ^r A. BÉTRIX.	
<i>Répertoire de gynécologie, avec démonstrations.</i>	2 h.
	Maternité.
M. le D ^r Ed. BOREL.	
<i>Psychiatrie théorique.</i>	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	Univ. salle 33.
M. le D ^r M. BOURCART.	
<i>Cours de massage gynécologique (méthode Thura-Brandt).</i>	2 h.
	Maternité.
M. le D ^r Ph. BOURDILLON.	
<i>Policlinique des maladies des enfants.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	Disp ^{re} des méd.

M. le D ^r A. COLLOMB.	
<i>Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstration d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.</i>	2 h.
Samedi, de 4 à 6 heures.	Clin. part.
M. le D ^r Ch. DuBois.	
<i>Introduction à l'étude des maladies de la peau.</i>	2 h.
Jeudi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.
M. le D ^r D. GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Clin. part.
M. le D ^r N. GUERDIKOFF.	
<i>Répertoire de gynécologie.</i>	2 h.
Samedi, de 4 à 6 heures.	Maternité.
M. le D ^r B. HUGUENIN.	
<i>La cellule normale et pathologique.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	Univ. salle 17.
M. le D ^r G. HUMBERT.	
<i>Répertoire de pathologie interne.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures du soir.	Hôp. cant.
M. le D ^r M. JAUNIN.	
<i>Rhino-laryngologie et otologie élémentaires pratiques.</i>	2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures.	Ec. méd.
M. le D ^r Charles JULLIARD.	
<i>Cours pratique de bandage et d'appareils chirurgicaux.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	Ec. Méd.
<i>Leçons sur les accidents du travail (Pour les étudiants avancés).</i>	1 h.
	Ec. Méd.

- M. le D^r R. KOENIG.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 Cours d'opérations abdominales sur l'animal. 2 h.
- M. le D^r E. KUMMER.
Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 8 heures. Clin. part. ou Hôp. Butini.
- M. le D^r P. LADAME.
Anthropologie criminelle et psychiatrie médico-légale. 1 h.
 Lundi, à 6 heures. (Voir progr. Fac. de Droit.) Univ. s. 49
- M. le D^r E. LONG.
Pathologie du système nerveux. — Démonstrations microscopiques et projection des coupes histologiques. 1 h.
 Seize conférences faites tous les jours, de 5 à 6 h., pendant les vacances de printemps. Hôp. Cant.
- M. le D^r E. MARTIN.
Cours clinique sur les maladies des enfants. 1 h. ¹/₂
 Samedi, de 9 h. à 10 h. ¹/₂. Hôp. Gourgas.
- M. le D^r A. MOUKHTAR.
Matière médicale. 2 h.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Polyclinique.
- M. le D^r H. NAEGELI-ÅKERBLOM.
Histoire de la médecine. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Univ. salle 44.
- M. le D^r J. PALLARD.
Conférences de thérapeutique sur les maladies du cœur et du poumon. — Traitement de la tuberculose par la tuberculine de Béraneck. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r A. PAPADAKI.
Psychiatrie légale. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Univ. s. 17

- M. le D^r A. PATRY.
Technique ophtalmologique avec présentation de malades. 1 h.
 Mercredi, 4 heures. Polyclinique.
- M. le D^r M. ROCH.
Répétitoire de pathologie interne et exercices de thérapeutique. 2 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. Cant.
- M. le D^r Ch. RUEL.
Répétitoire de médecine interne. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M^{lle} D^r Lina STERN.
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r F. TISSOT.
Les taches en médecine légale. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Morgue. jud.
- M. le D^r A. VEYRASSAT.
Petite chirurgie pratique et chirurgie d'urgence. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. Polyclinique.
- M. le D^r A. WYSS.
Polyclinique oto-laryngologique (troubles de la parole). 2 h.
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clin. part.
- Médecine publique.* 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le D^r H. ZBINDEN.
Le traitement moral en neuro-pathologie. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.

H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtim. princ.
M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE

E.M. = Ecole de médecine.
P. = Policlinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des Aliénés.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
7 1/4 à 9				Beuttner M.		Beuttner M.	7 1/4 à 9
7 1/2 à 9	Beuttner M.	Beuttner M.	Beuttner M.		Beuttner M.		7 1/2 à 9
8 à 9		Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Huguenin U.17 Cristiani E.M.	Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Askanazy I.P.	8 à 9
8 à 10				Gourfein			8 à 10
9 à 10	Eternod E.M. Girard H.C.	Eternod E.M. Girard H.C.	Eternod E.M. Girard H.C.	Eternod E.M. Girard H.C.	Eternod E.M. Girard H.C.	Eternod E.M. Huguenin U.17	9 à 10
9 à 10 1/2						Martin	9 à 10 1/2
9 à 11		Kummér			Kummer		9 à 11
10 à 12				Eternod E.M. Mégevand E.M.		A.Reverdin P.	10 à 12
10 1/2 à 12	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.		10 1/2 à 12

H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtim. princ.
M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

E.M. = Ecole de médecine.
P. = Policlinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des aliénés.

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures.
2 à 3	Éternod E.M. Haltenhoff P. Askanazy I.P.	Éternod E.M. Mégevand M.J.	Askanazy I.P. Éternod E.M. Haltenhoff P. Weber A.A.	Girard H.C.	Éternod E.M. Mégevand M.J. Haltenhoff P.	Éternod E.M. Girard H.C.	2 à 3
2 à 4						Askanazy I.P.	2 à 4
3 à 4	Laskowski E.M.	Laskowski E.M. Julliard E.M. Papadaki U.17	Laskowski E.M.	Laskowski E.M.	Laskowski E.M.	Laskowski E.M.	3 à 4
4 à 5	Prevost E.M. Mayor E.M.	Prevost E.M. Mayor E.M.	Prevost E.M.	Battelli E.M. Du Bois H.C. Zbinden E.M.	Cristiani E.M. Prevost E.M.	Mayor E.M. Guerdjikoff M. Prevost E.M.	4 à 5
4 à 6		Bourdillon	Bard H.C.	Moukhtar P.	Bard H.C.	Collomb	4 à 6
5 à 6	Cristiani E.M. Long	De Seigneux P. D'Espine E.M.		Wyss D'Espine E.M. Du Bois E.M.	Prevost E.M. Mayor E.M. Julliard E.M. De Seigneux P.	D'Espine E.M. Stern E.M. Wyss	5 à 6
5 à 7				Jaunin E.M.			5 à 7
6 à 7	J.Reverdin E.M. Mayor P. Ladame U. 49	J.Reverdin E.M. Audeoud P. Nægeli U. 49	J.Reverdin E.M. Beuttner M. Mayor P.	Pallard E.M. Ruel E.M. Borel U. 33	J.Reverdin E.M. Veyrassat P.	J.Reverdin E.M. Ruel E.M.	6 à 7
8 à 9		Veyrassat P.		Roch H.C.	Humbert H.C.	Tissot M.J.	8 à 9

A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

(Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.)

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1^o Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2^o Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de Saint-Petersbourg. (Examen passé sur le programme de 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale, des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^o SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1907-1908.

GENÈVE, le 26 juin 1907.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique :

WILLIAM ROSIER.

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1908 et 1909.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1909, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — SUJET : *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en juin 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1908.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — SUJET : *Exposer, d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde ligue maritime athénienne (de la bataille de Cnide à celle de Chéronée, 394—338 avant J.-C.).*

Le prix sera décerné en juin 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1908.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1908, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1908.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1909, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Sont exclues les thèses de doctorat.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1908, un prix de littérature française de quatre cents francs.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1908.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1908, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1908.

Pour 1909, les travaux devront porter sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international concernant directement la Suisse*. Terme du concours : 31 décembre 1908.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1908, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1908.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1908 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1907.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera en juin 1908 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De l'organisation idéale d'une paroisse chrétienne au XX^{me} siècle.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1908.

Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1909 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La notion du salut dans l'Ancien Testament : son essence, ses variations, leurs causes et leurs conséquences.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera en juin 1908 un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*.
Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du jury.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie du l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1908, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} novembre 1907, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera en juin 1908, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1908.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1909, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

BERNARD BOUVIER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les *étudiants* qui sortent du

Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les *étudiants* immatriculés dans une Université suisse et les *étudiants* suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les *étudiants* et les *auditeurs* qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les *étudiants* et *auditeurs* de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux *étudiants* et *auditeurs* de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier 50 francs;
- Pour le grade de licencié 100 francs;
- Pour le diplôme de pharmacien 100 francs;
- Pour le diplôme de chimiste 200 francs;
- Pour le grade de docteur 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1^o Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2^o Licencié ès lettres; ès sciences sociales; ès sciences politiques; en droit; en théologie; diplôme de chimiste; diplôme de pharmacien.

3^o Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

4^o La Faculté des lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *vice-recteur, président.*

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *recteur, vice-président.*

Edouard REVACLIER, *secrétaire-général.*

A. HARTMANN, *secrétaire.*

F. HORNEFFER, Consul d'Allemagne.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
W. ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
H. DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine, privat-docent.
M^{me} Emilie GAUTIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

**que doivent fournir les étrangers au Canton
de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.**

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce	Passeport.
Hongrie	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie	Passeport.
Russie	Passeport.
Bulgarie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.
Etats-Unis	Passeport.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Les subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

- MM. ROSIER**, William, Conseiller d'Etat, *président*.
NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
GUYE, Ph.-A., professeur à l'Université.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures; en outre, tous les soirs, de 8 à 10 heures, sauf le jeudi et le samedi.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

Bibliothèque publique et universitaire. La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2^e janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.
 Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 3.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 Fehr, Henri, rue Philippe-Plantamour, 19.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Coligny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Girard, Charles, rue Sénebier, 20.
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 × Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.
 Guye, Eugène, route de Florissant, 4.
 × Hallenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.

- MM. Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue des Eaux-Vives, 77.
 Martin, Alfred, Corratérie, 10.
 Martin, Ernest, Chambésy.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratérie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Partsch, Joseph, Glacis-de-Rive, 21.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, rue des Vollandes, 5.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Rosier, William, Petit-Lancy.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.
 Seigneux, de, Raoul, rue Bovy-Lysberg, 9.
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
 Stroehlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 27.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Winiarski, Léon, Acacias, 33 bis.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Audéoud, H., boulevard Helvétique, 17.
 André, Emile, Délices, 10.
 Babel, Alexis, Terrassière, 88.
 Bally, Charles, rue de Candolle, 4.
 Bastian, J., boulevard Helvétique, 15.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.

- MM. Baud, Maurice, rue du Soleil-Levant, 7.
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.
 Bétrix, A., place du Port, 1.
 Borel, Edouard, Bel-Air, Chêne.
 Bourcart, M., rue de la Tour-de-l'He, 4.
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
 Briner, E., quai des Bergues, 11.
 Caleb, Albert, place du Molard, 9.
 Cantoni, H., rue de Hesse, 12.
 Carl, J., rue de Candolle, 6.
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
 Claparède (de), Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
 Collet, W., La Pommière, Chêne.
 Collomb, Auguste, rue du Prieuré, 24.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Darier, Georges, Promenade St-Antoine, 23.
 Demolis, Louis, rue de Hesse, 4.
 Denso, Paul, Lancy, 95.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
 Durand, E., villa Les Grottes, 59.
 François, Al., rue de Candolle, 20.
 Gazarian, G., Montréux-Territet.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
 Guerdjikoff, Nicolas, Maternité, rue Prevost-Martin.
 Hochreutiner, G., rue de la Cloche, 8.
 Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
 Juliard, Charles, rue du Rhône, 42.
 Juvet, Alfred, rue des Pâquis, 10.
 Kaiser, R., Genève.
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, Grange-Canal.
 Khotinsky, Eugène, Genève.
 König, René, rue de la Monnaie, 3.
 Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.
 Ladame, Paul, rond-point de Plainpalais, 5.
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.
 Maday, de, André, avenue du Mail, 29.
 Martin, Camille, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Monnier, Alfred, Ecole d'Horticulture, Châtelaine.
 Moukhtar, Akil, Policlinique.
 Naegeli-Akelblom, rue Tœpffer, 11 bis.
 Nicole, G., chemin des Roches, 9.
 Pallard, Jules, rue d'Italie, 14.
 Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
 Patry, Eug., boul. Helvétique, 19.

- MM. Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.
Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
Roget, F.-F., chemin Malombré, 14, Champel.
Ruel, Charles, place du Lac, 1.
Saussure, de, René, Chambésy.
Scheuer, O., avenue de Lancy, 11.
Schidloff, Arthur, rue Lombard, 4.
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 5.
Steinmann, Emile, rue de Saint-Jean, 28.
Stern, Lina, avenue du Mail, 15.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Veyrassat, Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, rue du Général-Dufour, 13.
Zbinden, Henri, Mon-Repos, Vevey.

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Le **Bureau du Secrétaire-Caissier**, dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions, est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierges :

M^{mes} V^e Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.

V^e Ramaz, Ecole de Médecine.

Jaccard, Institut pathologique.

MM. Gallay, Ecole de chimie.

Pianca, Policlinique.

Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.
